

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2015/10/27-02

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 octobre 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 3 janvier 2012 portant élection de Monsieur Yvon Berland à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

Vu l'arrêté prorogatif DAJI/AP/2015/GENERAL en date du 27 octobre 2015 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

**OBJET : Principe de prorogation des mandats des conseils de composantes
et des services communs arrivant à échéance entre le
28/09/2015 et le 31/12/2015**

Le conseil d'administration approuve le principe de proroger, jusqu'à l'élection ou désignation des nouveaux membres, les mandats des membres élus ou désignés dans les différents collèges ou conseils ou comités de toutes les instances, autres que les conseils centraux d'Aix-Marseille Université (composantes et services communs), qui arriveraient à échéance entre la date de l'arrêté et le 31 décembre 2015.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 27

Quorum : 14

Présents et représentés : 24

Fait à Marseille, le 27 octobre 2015



Yvon BERLAND

Président d'Aix-Marseille Université

